

La phase de vote

Trois façons simples de participer

Afin de permettre au plus grand nombre de prendre part au Budget participatif, plusieurs modalités de vote sont proposées. Chaque habitante et habitant peut choisir celle qui lui convient le mieux. Qui peut voter ? Toutes les habitantes et tous les habitants de Lausanne, dès 4 ans, quelle que soit leur nationalité.

Voter en ligne

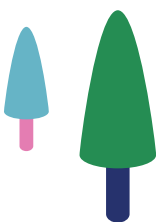
Le vote est également possible sur la plateforme Lausanne participe. Après une connexion sécurisée, les participantes et participants peuvent consulter les projets et voter en quelques clics, où qu'ils se trouvent.

Voter par courrier

Chaque personne domiciliée à Lausanne reçoit directement à son domicile le matériel de vote. Il suffit de compléter son bulletin et de le renvoyer par courrier.

Voter près de chez soi

Des urnes sont mises à disposition dans les maisons de quartier et les bibliothèques pendant toute la période de vote. Pour aller à la rencontre de la population, l'équipe du Budget participatif est également présente sur les marchés lausannois avec des stands d'information et des urnes permettant de voter directement sur place. Cette présence de proximité permet de rencontrer les habitantes et habitants, de répondre à leurs questions et de rendre le vote accessible au plus grand nombre.



Un vote accessible à toutes et tous

En proposant trois modalités de vote – par courrier, en ligne et près de chez soi – le Budget participatif facilite la participation de toutes et tous. À Lausanne, toutes les habitantes et tous les habitants peuvent voter dès l'âge de 4 ans, quelle que soit leur nationalité, afin que chacun et chacune puisse contribuer au choix des projets qui amélioreront la vie de leur quartier.

